

Doctrines

Législation Communautaire

Assurances

- (060922) Le marché ouvert par Solvabilité 2 : banquiers, gérants d'actifs et réassureurs en concurrence, (Banque, 01/02/18, n°817)

Banque

- (060942) Données personnelles : la difficile articulation des dispositions de la Directive sur les Services de Paiement 2 et du Règlement général sur la protection des données, BANCK Aurélie (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/18, n°1)

Bourse et marchés financiers

- (060957) La dette senior non préférée, CHEIKH Asmaa, SAMIN Thierry (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/18, n°1)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (060891) Données personnelles : tentative de clarification sur le régime spécial applicable au profilage et à la prise de décision automatisée, METALLINOS Nathalie (Communication - commerce électronique, 01/02/18, n°2)

Sociétés et autres groupements

- (060881) Pour une meilleure réglementation européenne des sociétés : bilan et propositions d'amélioration, LECOURT Arnaud (Revue des sociétés, 01/02/18, n°2, p.135)

Législation Nationale

Assurances

- (060935) Réforme du droit des obligations et assurance : clauses abusives et subrogation, (Revue générale du droit des assurances, 01/02/18, n°2)

Banque

- (060940) La résiliation unilatérale de la convention de compte décidée par la banque, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/18, n°1)

Bourse et marchés financiers

- (060939) « Tokens », titres financiers ou biens divers ?, BONNEAU Thierry (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/18, n°1)

Civil

- (060905) Une responsabilité d'un troisième type ? Regards sur la responsabilité des contractants à l'égard des tiers dans l'avant-projet de réforme de la responsabilité civile, MAZEAUD Vincent (Revue Lamy Droit civil, 01/02/18, n°156, p.16-21)
- (060867) L'intention, élément survalorisé de la réticence dolosive?, BALLOT Claire (Petites Affiches, 01/02/18, n°24, p.6-12)
- (060759) La garantie d'actif et de passif : le pourquoi du comment et enjeux pratiques, FROMENTIN Xavier (Répertoire du Notariat Defrénois, 25/01/18, n°4, p.20-29)

Garantie

- (060899) Le sort de la caution en présence d'une procédure collective contre le débiteur principal, (Revue Lamy Droit des affaires, 01/02/18, n°134, p.17-32)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (060926) Intelligence artificielle - Quel avenir pour la « justice prédictive » ? Enjeux et limites des algorithmes d'anticipation des décisions de justice, MENECEUR Yannick (J.C.P. G., 12/02/18, n°7)
- (060924) Collecte, diffusion et exploitation des décisions de justice : quelles limites, quels contrôles ? À propos du rapport sur l'open data des décisions de justice, FRICERO Nathalie (J.C.P. G., 12/02/18, n°7)

Procédures collectives

- (060923) Les coûts de faillite. Le droit des entreprises en difficulté est-il performant ?, (Revue des procédures collectives civiles et commerciales, 01/01/18, n°1)

Sociétés et autres groupements

- (060889) AGOA 2018 - SA dont des titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, SUPIOT Marie (J.C.P. E., 08/02/18, n°6)
- (060902) Porte-fort d'exécution et droit des sociétés, BROCARD Emmanuel (Revue des sociétés, 01/02/18, n°2, p.86-90)
- (060825) Politiques de responsabilité sociale (RSE) de l'entreprise et performance financière, AOUDI Amal (Droit des sociétés, 01/02/18, n°2)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (060969) 2018-016 Communication CFONB n° 2018-0009 - Règles et diligences concernant le fichier des implantations bancaires (FIB) (Communications Adhérents FBF, 14/02/18)
- (060898) Accord de composition administrative conclu le 1er décembre 2017 avec la société Syquant Capital (Accords de composition administrative AMF, 09/02/18)

- (060894) 2018-015 Communication CFONB n° 2018-0008 - Brochure "Le prélèvement SEPA interentreprises - SEPA business to business direct debit" - V5.0 (Communications Adhérents FBF, 08/02/18)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(060948) La Cour de justice, les prêts en devise et le droit des clauses abusives : il va falloir remettre l'ouvrage sur le métier !**
La CJUE, de nouveau appelée à se prononcer sur la notion d'objet principal du contrat dans les prêts en devise, pose une distinction entre les prêts indexés sur une monnaie étrangère et les prêts ayant pour objet une telle monnaie, sans en dévoiler les ressorts ni en tirer les conclusions exactes sur le terrain du droit des clauses abusives. (CJUE - 20/09/17 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°1 - note de SAMIN Thierry, TORCK Stéphane)

Législation Nationale

Banque

- **(060875) Condamnation de onze banques françaises pour entente abusive**

La cour d'appel de Paris confirme une condamnation prononcée par l'Autorité de la concurrence à l'encontre d'une dizaine de banques accusées d'entente sur le coût de traitement des chèques. (Cour d'appel - Paris - 21/12/17 : Gazette du Palais 2018, n°5, p.15 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

Bourse et marchés financiers

- **(060872) Autour de la notion d'obligation**

Les produits financiers structurés peuvent constituer des obligations admissibles à un contrat d'assurance sur la vie en tant qu'unité de compte. En effet, la qualification d'obligation n'est pas subordonnée à la garantie de remboursement du nominal du titre. (Cass.Com - 23/11/17 - 16-22620 : Dalloz 2018, n°8, p.270 - note de STORCK Michel, DE RAVEL D'ESCLAPON Thibault)

- **(060777) L'applicabilité directe et rétroactive du règlement MAR en matière de répression des manquements à la communication financière**

sont moins sévères que celles prévues au RGAMF. Elles s'appliquent en conséquence aux faits commis antérieurement à l'entrée en vigueur de ce règlement. (Commission des sanctions de l'AMF - 21/12/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°1, p.23 - note de KEITA Boubou)

- **(060745) Retour sur les contours de l'obligation d'information et le devoir de conseil des conseillers en gestion de patrimoine**

Dans son arrêt en date du 1er décembre 2017, la cour d'appel de Paris confirme le jugement rendu en première instance, ayant débouté la cliente d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine de sa demande d'indemnisation formée au titre de plusieurs opérations de défiscalisation qu'elle avait effectuées par l'intermédiaire du cabinet mis en cause. L'identité de la cliente, elle-même professionnelle du conseil patrimonial, n'est pas sans incidence sur la décision rendue par la cour d'appel, ce qui confirme que l'étendue des devoirs d'information et de conseil du professionnel s'apprécie in concreto. (Cour d'appel - Paris - 01/12/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°1, p.35 - note de HERBET Jérôme)

Civil

- **(060897) L'anéantissement de contrats interdépendants suppose que tous les contractants soient dans la cause**

Si la caducité d'un contrat peut résulter de la disparition d'un acte principal avec lequel il présente un lien d'interdépendance, encore faut-il que cette disparition soit effective. S'agissant d'une résiliation, il faut qu'elle ait été prononcée ou constatée par le juge, ce que celui-ci ne peut pas faire en l'absence de l'un des contractants. (Cass.Com - 06/12/17 - 16-21535 : Communication - commerce électronique 2018, n°2 - note de LOISEAU Grégoire)

- **(060869) Formalisme de la désignation de la loi applicable au régime matrimonial en cours d'union**

La convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux avait révolutionné le droit français en consacrant la libre mutabilité. La Cour de cassation vient de rappeler que cette liberté doit respecter un strict formalisme afin de s'assurer de la volonté non équivoque des époux qui modifient volontairement la loi applicable à leur régime matrimonial. (Cass.Civ. - 13/12/17 - 16-27216 : J.C.P. N. 2018, n°5 - note de BOULANGER David)

Garantie

- **(060918) Cautionnement à durée indéterminée et appréciation de son caractère disproportionné**
Le cautionnement à durée indéterminée donné par un conjoint au profit d'un créancier professionnel est valable et pour apprécier la proportionnalité de cet engagement il est nécessaire de tenir compte des biens communs. (Cass.Com - 15/11/17 - 16-10504 : J.C.P. N. 2018, n°6, p.37 - note de PIEDELIEVRE Stéphane)
- **(060914) Bénéfice de cession d'action ou de subrogation : droit préférentiel né après l'engagement de la caution (non)**
La décharge de la caution par l'effet du bénéfice de cession d'action ou de subrogation suppose qu'elle ait perdu, par la faute du créancier, la possibilité d'être subrogée dans le bénéfice d'un droit préférentiel en considération duquel elle s'est engagée. (Cass.Com - 25/10/17 - 16-16764 : Revue des procédures collectives civiles et commerciales 2018, n°1 - note de AYNES Augustin)

Procédures collectives

- **(060915) Clôture de la liquidation pour insuffisance d'actif : (i) droit de poursuite de la caution même en cas de disparition de la personne morale débitrice principale ; (ii) créance garantie en cas de cautionnement du solde d'un compte courant**

La disparition de la personne morale débitrice principale par l'effet de la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, n'affecte pas le droit pour le créancier de poursuivre la caution en paiement de la dette garantie. En cas de cautionnement du solde d'un compte courant, la dette garantie est constituée du solde définitif au jour de la clôture du compte et pas du solde provisoire au jour du jugement d'ouverture. (Cass.Com - 15/11/17 - 15-28959 : Revue des procédures collectives civiles et commerciales 2018, n°1 - note de AYNES Augustin)

Sociétés et autres groupements

- **(060861) L'appartenance à un groupe ne dispense pas de l'obligation de dépôt des comptes individuels**
Une SAS de droit français immatriculée au RCS de Rouen exerçant son activité en France, juridiquement distincte de sa société mère, est personnellement tenue au respect de l'article L. 232-23 du Code de commerce, imposant le dépôt des comptes individuels. L'appartenance à un groupe ne la dispense pas de ce dépôt. (Cour d'appel - Rouen - 26/10/17 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°2, p.102 - note de GRUNDELER Guillaume)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (060913) Décision d'exécution (PESC) 2018/203 du Conseil du 9 février 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°38 du 10/02/18, p.23)
- (060912) Décision d'exécution (PESC) 2018/202 du Conseil du 9 février 2018 mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo (J.O.U.E. série L n°38 du 10/02/18, p.19)
- (060911) Règlement d'exécution (UE) 2018/200 de la Commission du 9 février 2018 modifiant le règlement (UE) 2016/44 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°38 du 10/02/18, p.11)
- (060910) Règlement d'exécution (UE) 2018/197 du Conseil du 9 février 2018 mettant en œuvre l'article 9 du règlement (CE) no 1183/2005 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo (J.O.U.E. série L n°38 du 10/02/18, p.2)
- (060893) Règlement d'exécution (UE) 2018/12 du Conseil du 8 janvier 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (rectificatif) (J.O.U.E. série L n°36 du 09/02/18. p.38)
- (060892) Décision d'exécution (PESC) 2018/16 du Conseil du 8 janvier 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (rectificatif) (J.O.U.E. série L n°36 du 09/02/18. p.38)

Pénal

- (060938) Règlement délégué (UE) 2018/212 de la Commission du 13 décembre 2017 portant modification du règlement délégué (UE) 2016/1675 complétant la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'ajout de Sri Lanka, de Trinité-et-Tobago et de la Tunisie dans le tableau figurant au point I de l'annexe (J.O.U.E. série L n°41 du 14/02/18, p.4)

Législation Nationale

Banque

- (060968) Arrêté du 13 février 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060967) Arrêté du 13 février 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060966) Arrêté du 13 février 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060965) Arrêté du 13 février 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060964) Arrêté du 13 février 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060963) Ordonnance n° 2018-95 du 14 février 2018 relative à l'extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, de diverses dispositions en matière bancaire et financière (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060962) Décret n° 2018-94 du 13 février 2018 portant dispositions relatives à l'application dans les îles Wallis et Futuna des dispositions du décret n° 2017-896 du 9 mai 2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers et autres dispositions (J.O. n°38 du 15/02/18)

- (060937) Arrêté du 9 février 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°37 du 14/02/18)

- (060928) Décret n° 2018-83 du 12 février 2018 relatif au régime de centralisation des dépôts collectés au titre du livret A et du livret de développement durable (J.O. n°36 du 13/02/18)

- (060909) Arrêté du 8 février 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°34 du 10/02/18)